

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/022

**Séance du 20 juin 2025**

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq  
le 20 juin

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation : 13 juin 2025

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland  
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie  
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte  
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

**OBJET** :

Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par mail en date du 06 juin 2025,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de  
recettes :

- n° 38 de l'exercice 2023, concession pour 0,01 € ;

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 0,01 €.

**Article 3** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice  
en cours de la commune, au compte 6541.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 juin 2025

Le maire, Aurélien BLANC.

  
